

BULLETIN D'INSCRIPTION BROCANTE DU 11 OCTOBRE 2026 – PARKING LECLERC CHAMBLYA RENVoyer : **LORABROC - 11 AVENUE DES FAUVETTES - 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES**

Envoi au plus tard mercredi avant la brocante (J-4)

**IMPORTANT A LIRE IMPERATIVEMENT**

AUCUN DOSSIER NE DOIT ETRE DEPOSE DANS LA BOITE AUX LETTRES.

TOUT DOSSIER DEPOSE DANS LA BOITE AUX LETTRES SERA AUTOMATIQUEMENT REFUSE ET NE SERA PAS TRAITÉ.

Les inscriptions sont acceptées uniquement :

- ✓ Par courrier postal
- ✓ Lors de la permanence d'inscription
- ✓ Sur place sous réserve de places disponibles
- ✗ Aucun courrier recommandé ni dépôt en BAL

**VOS INFORMATIONS**

Nom :

Prénom :

Adresse (rue, ville et code postal) :

Téléphone :

N° de carte d'identité :

Immatriculation du véhicule :

Description des objets vendus :

TYPE DE PARTICIPANT☐**DÉJÀ PARTICIPÉ**☐**NOUVEAU****PIECES A FOURNIR**

- Bulletin complété et signé
- Copie recto verso de la carte d'identité
- Chèque - ordre : André (si résa par courrier)
- Extrait Kbis (professionnels)

**=> TOUT DOSSIER INCOMPLET
SERA REFUSÉ**

TARIFS

	PARTICULIER	PROFESSIONNEL
PERMANENCE	20€ / PLACE (8€/m)	30€ / PLACE (12€/m)
COURRIER	25 € / PLACE (10€/m)	35€ / PLACE (14€/m)
JOUR J	30 € / PLACE (12€/m)	40€ / PLACE (16€/m)

1 PLACE = 2.50 M**MINIMUM :**

- 5M AVEC VOITURE
- 7.5M AVEC CAMION

Exple : 3 places = 7.5 m
soit 3 x 25 € courrier = 75€

MA RESERVATION■ **PERMANENCE (02/10/26)**

Nombre de places : places

Montant : €

■ **COURRIER**

Nombre de places : places

Montant : €

■ **PROFESSIONNEL**

Nombre de places : places

Montant : €

LE JOUR DE LA BROCANTE

- Arrivée : **4h jusqu'à 7h**
- Prévoir le **montant exact** en espèces pour échange du chèque le jour J (résa par courrier)
- Aucun chèque accepté
- Plus aucune circulation après 8h
- Réouverture de la circulation à 17h
- Restauration et WC sur place

REGLEMENT

- Réservation définitive / Aucun remboursement
- Emplacement attribués selon l'ordre d'arrivée
- Une table obligatoire
- Déballage au sol interdit
- Emplacement laissé propre
- Tous les déchets et invendus doivent être repris



**IL EST DESORMAIS INTERDIT
DE LAISSER VOS INVENDUS OU
DECHETS SUR PLACE QUE CE
SOIT SUR VOTRE EMPLACEMENT
OU AILLEURS SUR LE PARKING AU
RISQUE D'UNE CONTRAVENTION
POUR ABANDON ET DEPOT
D'ORDURES (art. du code pénal
R634-2 et art. R632-1)**

FAIT À :**LE** / / 20.....**Signature :****Attestation sur l'honneur (pour les particuliers)**

Je soussigné(e), Mme-Mlle-M :

Après avoir lu et approuvé les conditions, j'atteste sur l'honneur être vendeur occasionnel d'objets personnels et de ne pas avoir déjà participé à plus de deux autres brocantes cette année.

Signature :

Nous serons heureux de vous compter parmi nos exposants. Laura